



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de permis de construire d'environ 3,7 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de SAINT-PERDON.

Demandeur : Monsieur Edouard SERRES  
Représentant de la SARL HOLDING SEDH  
149 route de Samadet  
40 700 SERRES-GASTON

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Perdon, siège de l'enquête publique, durant 30 jours consécutifs, **du lundi 29 avril 2024 à 09h00 au mardi 28 mai 2024 à 17h15.**

Monsieur Philippe CORREGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Gérard LAGRANGE en qualité de suppléant, par décision n° E23000015/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 12 mars 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie de Saint-Perdon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 09h00 à 12h00 ; du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h15 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 ;
- sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Perdon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 29 avril 2024 à 09h00 au mardi 28 mai 2024 à 17h15**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Perdon, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie Saint-Perdon, siège de l'enquête publique – 20 place de la Mairie – 40090 Saint-Perdon ;

- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) **avant le mardi 28 mai 2024 à 17h15**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP PC CPV SAINT-PERDON) ».

Monsieur Philippe CORREGE recevra le public à la mairie de Saint-Perdon aux dates et heures suivantes :

- Lundi 29 avril 2024 : de 09h00 à 12h00
- Mercredi 15 mai 2024 : de 14h15 à 17h15
- Mardi 28 mai 2024 : de 14h15 à 17h15

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Madame Célia MALBERT, représentante de la société SOLADEV – 38 avenue de la Vieille Tour – 33 400 Talence – 06.12.33.79.60 – [celia.malbert@sola-dev.fr](mailto:celia.malbert@sola-dev.fr)

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-Perdon, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 00) – et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elle sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.